

### INSTALLATEUR :

Nom ou Raison Sociale : ..... E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal / Commune : ..... / ..... Téléphone : ..... Fax : .....

### INSTALLATION - SITE :

Nom du client : .....

Adresse du chantier : .....

Code postal / Commune : ..... / ..... Téléphone : .....

#### (A1) Installation IRVE :

##### Raccordement au réseau public de distribution :

Raccordement direct (PDL/PRM dédié)

Raccordement indirect

Cocher 1 seule case

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

#### (1) Borne de recharge :

Nombre de bornes identiques : .....

Marque et modèle : .....

Monophasé  Triphasé (a)

(b) Sys. Découplage\* :  externe  intégré à la borne :

JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITE A LA NORME EN 50549 (\*) TRADUIT EN LANGUE FRANÇAISE (\*\*) VOIR AIDE AU REMPLISSAGE

#### (2) Installations raccordées au réseau :

Le soussigné s'engage à s'être assuré du fonctionnement de la protection de découplage dans toutes les configurations du système.

### RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION

(3) Branchement\* :  Puissance limitée  Puissance surveillée → Fournir un dossier technique SC 143\_IRVE

\* : Cocher obligatoirement une case

Nom de l'installateur : .....

L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'IRVE du site objet de l'attestation de conformité déposée.

Nota : le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL

Signature

Le : .....

Cachet de l'installateur  
(Ou de son représentant)

## AIDE AU REMPLISSAGE DU SC145

- (A1) Raccordement direct :** l'alimentation de l'infrastructure est raccordée à un nouveau point de livraison dédié.
- Raccordement indirect :** l'alimentation de l'infrastructure est reprise sur une installation existante alimentant d'autres fonctions.
- (1) Borne de recharge :** 1 dossier technique par modèle de borne de recharge est nécessaire
- (a)** Dans le cas d'une alimentation polyphasée, si la borne est conforme à l'IEC 62955, joindre le certificat de la borne.
  - (b)** En présence d'un dispositif de découplage intégrée à la borne, le certificat de conformité à la norme EN 50549-1 ou norme EN 50549-2 rédigé/traduit en langue française doit être joint au dossier technique. Sont également acceptables :  
**pour les dossiers déposés avant le 01/01/2025 :**
    - Les certificats DIN VDE 0126-1-1/A1 VFR 2019 ou DIN VDE 0126-1-1 :2013-08 ;**Pour les dossiers déposés à partir du 01/01/2025 :**
    - Seuls sont acceptés les certificats de découplage conformes à la norme EN 50549-1 ou norme EN 50549-2.
- (2) Installations avec réalimentation de circuits :** le respect des dispositions de la norme EN 50549-1 ou norme EN 50549-2 doit être garanti pour toutes les configurations du système.
- (3) Raccordement côté AC :** En puissance surveillée ( $P > 36$  kVA), fournir un dossier technique SC143.